

Le droit d'apprendre

Daniel Baril et Ronald Cameron

Numéro 767, septembre 2013

Lire entre les lignes de l'analphabétisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/69786ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Baril, D. & Cameron, R. (2013). Le droit d'apprendre. *Relations*, (767), 16–17.

Le droit d'apprendre

Éradiquer l'analphabétisme, c'est favoriser le droit des adultes à apprendre tout au long de leur vie et ainsi forger une société plus épanouie et plus apte à relever les défis des années à venir.

DANIEL BARIL ET RONALD CAMERON

Les auteurs sont respectivement agent de recherche et de développement et directeur général de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)

L'exercice du droit d'apprendre pour les adultes ne peut exister qu'à condition de disposer des capacités suffisantes pour poursuivre un programme de formation, formelle ou non. Ainsi, l'alphabétisation d'une population constitue un véritable enjeu social tant elle est au cœur de cette capacité d'agir et d'apprendre des adultes, et ce, dans tous les champs de la vie en société. Trop souvent, le droit à l'éducation est associé à la génération montante – on l'a constaté lors du « printemps érable » – sans qu'on prenne toute la mesure du fait que l'alphabétisation est aussi le point de départ fondamental permettant l'exercice du droit à l'éducation *tout au long de la vie*.

D'après le site du Programme des Nations unies pour le développement, le Canada est réputé avoir un taux d'alphabétisation de 99 % chez les adultes de plus de 15 ans, étant donné son niveau de développement et de revenu et une scolarisation qui est obligatoire jusqu'à 16 ans. Cette information est trompeuse, car décoder les signes est une chose, mais comprendre ce qu'on lit en est une autre. C'est pourquoi la notion de littératie – qui désigne la capacité d'une personne de lire et d'écrire – s'est imposée et fut utilisée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 1994, dans le cadre d'une première enquête internationale portant sur les aptitudes et les compétences des adultes. Elle fut l'objet d'une mise à jour, en 2011, dont les résultats, très attendus, sont annoncés pour l'automne 2013. Pour l'instant, les dernières données disponibles remontent à 2003.

AU-DELÀ DE LA CAPACITÉ DE LIRE

L'alphabétisation de la population québécoise ne peut pas se mesurer par la seule capacité de lire, voire d'écrire, acquise grâce au système scolaire. Même dans une société industrialisée comme le Québec, ces capacités ne sont pas nécessairement acquises pour toute la vie. Pour situer les défis que pose l'alphabétisation d'une population, cinq niveaux de littératie sont utilisés. Le niveau 1 correspond à un faible niveau d'alphabétisation; le niveau 2 à la com-

préhension de textes simples, mais sans que la personne n'arrive à décoder pleinement le sens par manque de connaissances; le niveau 3 est quant à lui considéré comme suffisant pour fonctionner dans la société.

Suivant cette grille d'analyse, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) observe que près de la moitié de la population du Québec, âgée entre 16 et 65 ans, se situe aux deux premiers niveaux: soit 16 % ou 780 000 personnes au niveau 1, et le double, 33 %, au niveau 2. Le nombre d'adultes ne possédant pas un diplôme d'études secondaires, soit 26 % de la population âgée entre 16 et 65 ans, selon des données de 2005 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS), expliquerait en partie cette situation. Un autre facteur en cause est lié au fait que les appren-

tissages faits au cours du parcours scolaire ne sont pas nécessairement acquis à tout jamais, indépendamment de l'évolution sociale ou personnelle. Il est possible de désapprendre ce qu'on savait. D'où l'importance de favoriser le droit d'apprendre tout au long de la vie afin de permettre aux personnes – et aussi aux collectivités – d'actualiser leur potentiel, à la faveur des réalités nouvelles.

À cet égard, les variations des taux de participation à des activités de formation au Québec doivent nous préoccuper. Selon les mêmes données de l'ISQ, 43 % de la population du Québec participe à des activités de formation tant formelles que non formelles, par exemple celles offertes par les organismes communautaires. Mais pour les personnes se situant aux niveaux 1 et 2 de maîtrise de l'écriture et de la lecture, le taux de participation se situe respectivement à 8 % et 20 % seulement.

POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

Lors des consultations menées par l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes en vue de définir les grandes orientations pour un « Québec apprenant », les réseaux en alphabétisation ont défendu l'importance de l'alphabétisation pour favoriser l'éducation tout au long de la vie. Si les secteurs scolaire et communautaire considèrent crucial le leadership du MELS, tous demandent la contribution des autres instances gouvernementales et ministérielles ainsi que celle des acteurs sociaux pour soutenir une stratégie de lutte contre l'analphabétisme.

En effet, comme le rappelle le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), une telle stratégie nécessite tout autant une meilleure collaboration entre les milieux de l'emploi et ceux en al-

L'alphabétisation de la population exige un plan interministériel structuré, axé sur un partenariat avec les acteurs du milieu et intégré à l'ensemble des mesures visant l'apprentissage tout au long de la vie des adultes.

phabétisation qu'une intervention pour éliminer les causes structurelles de l'analphabétisme. Dans cette perspective, la lutte contre la pauvreté, une amélioration des conditions de vie et d'exercice des droits des adultes, la prévention durant la petite enfance, la réussite de la formation initiale ainsi que le maintien des compétences sont des aspects majeurs. L'importance de lever les obstacles financiers (coûts du transport, garde de personnes à charge, etc.) qui nuisent à la participation des personnes à des activités d'alphabétisation ou de formation de base, qu'elles soient offertes par des centres d'éducation des adultes ou des groupes populaires en alphabétisation, a aussi été soulignée par le RGPAQ.

Toutefois, pour qu'une telle stratégie réussisse, un préalable est nécessaire: celui de reconnaître et de valoriser la diversité des objectifs de formation et des parcours. L'accroissement des capacités d'écriture et de lecture des personnes les moins alphabétisées est lié au renforcement de leur autonomie, de leur participation citoyenne tout autant que de leur insertion en emploi. Dans cette perspective, le droit à l'éducation n'est pas une fin en soi, mais une condition d'autonomisation des personnes, du développement de leur plein potentiel et de leur participation à l'évolution de leur communauté et de la société.

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Au Québec, la Charte des droits et libertés de la personne et la *Loi sur l'instruction publique* sont les deux principales lois qui consacrent le droit à une éducation de base *pour tous*. Le réseau public d'éducation à tous les niveaux d'enseignement et sur tout le territoire est l'instrument-clé permettant la concrétisation de ce droit, sans oublier l'offre de services éducatifs pour les adultes et d'autres lois comme celles visant la formation de la main-d'œuvre ou l'aide financière aux études, par exemple. Moins contraignantes,

différentes politiques publiques énoncent aussi, mais davantage sur un plan moral, un droit à l'éducation pour les adultes. Elles proposent une vision large et riche de l'éducation des adultes dans le domaine de la lecture et du livre, ou de la science et de la technologie, entre autres.

Par ailleurs –et c'est un élément très important dans la lutte contre l'analphabétisme–, la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, adoptée en 2002, est une avancée notable dans la reconnaissance morale du droit à l'éducation des adultes. Un premier plan d'action l'accompagnait, dont la révision, prévue en 2007, n'a cependant jamais eu lieu.

La nouvelle titulaire du MELS, Marie Malavoy, a annoncé la révision non seulement du plan d'action, mais aussi de la politique dans son ensemble. Dans l'attente, un constat semble largement partagé au sein des milieux concernés: l'action gouvernementale est demeurée prisonnière d'une vision réductrice du rôle de l'État en matière d'éducation des adultes, l'approche se limitant au développement de l'employabilité des personnes. Or, l'une des principales conclusions de la consultation pour un «Québec apprenant» fait ressortir l'importance de l'alphabétisation dans tous les domaines de la vie sociale. L'État doit se doter d'une vision globale, cohérente et à long terme du problème de l'analphabétisme. Il s'agit véritablement d'un enjeu de société qui ne peut être abordé dans la perspective limitée du rôle, certes fondamental, que doivent jouer le système scolaire et le MELS sur le plan de la formation de base. L'alphabétisation de la population exige un plan interministériel structuré, axé sur un partenariat avec les acteurs du milieu et intégré à l'ensemble des mesures visant l'apprentissage tout au long de la vie des adultes. Une véritable bataille doit s'engager pour permettre l'exercice du droit à l'éducation par toute la population. ●



Muriel Faille,
Livre d'heures, 2009,
encres, encaustique
sur feuillets imprimés
et cordes